

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° I-CF112

présenté par

Mme Louwagie, M. Woerth, M. Aubert, Mme Bonnivard, M. Carrez, M. Cornut-Gentille,  
Mme Dalloz, M. Forissier, M. Hetzel, Mme Lacroute, M. Le Fur, M. Parigi et M. Jean-  
Pierre Vigier

-----

### ARTICLE 24

Supprimer l'article

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cet article qui renforce encore davantage le malus automobile en abaissant son seuil de déclenchement et en durcissant son barème.

Il est proposé par cet amendement de suppression de l'article d'en rester au barème actuel du malus qui incite à l'achat de véhicules moins polluants et accélère donc la conversion du parc automobile sans pénaliser trop lourdement le secteur.